COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 2.02.2022 *C*(2022) 720 final

Monsieur le Président,

La Commission européenne tient à remercier le Sénat pour son avis sur la consultation publique relative au réexamen de la politique commerciale, intitulée «Une politique commerciale ouverte, durable et ferme». Elle se réjouit que le Sénat, d'une manière générale, souhaite faire connaître son point de vue plus en amont dans le processus politique d'élaboration des initiatives de la Commission et apprécie l'intérêt et le soutien du Sénat en ce qui concerne les thèmes traités dans le cadre de cette consultation publique.

Dans le cadre de la communication de février 2021 sur le réexamen de la politique commerciale [COM(2021) 66 final], la Commission s'est engagée à mettre à profit ses relations commerciales pour favoriser un commerce durable et équitable, soutenir la transition écologique, lutter contre le changement climatique et encourager des chaînes de valeur responsables et durables. Le réexamen du plan d'action relatif à la mise en application effective et au contrôle du respect des chapitres sur le commerce et le développement durable des accords commerciaux de l'Union constitue une étape essentielle dans ce sens. Le réexamen de ce plan d'action devrait nous permettre de voir plus clairement dans quelle mesure et dans quelle direction il est nécessaire d'apporter des changements à notre politique actuelle.

Compte tenu du large consensus que nous avons dégagé ces dernières années, les chapitres sur le commerce et le développement durable occupent désormais une place centrale dans l'approche de l'UE en matière de négociations commerciales bilatérales, conformément aux mandats de négociation. Nous devons continuer à mobiliser nos partenaires commerciaux sur ces sujets essentiels, en rappelant la nécessité de parvenir à un résultat ambitieux dans les chapitres sur le commerce et le développement durable que comportent nos accords de commerce et d'investissement.

Jean-François RAPIN cc. Gérard LARCHER
Président de la Commission des affaires européennes du Sénat Président du Sénat
Sénat Palais du Luxembourg
Palais du Luxembourg 15, rue de Vaugirard
15, rue de Vaugirard F – 75291 PARIS Cedex 06
F – 75291 PARIS Cedex 06

La Commission estime que ce thème devrait être au cœur même des orientations stratégiques de la politique commerciale de l'UE dans les années à venir. La communication sur le réexamen de la politique commerciale a défini comme priorité absolue la nécessité, pour la politique commerciale, de soutenir la reprise économique de l'UE après la pandémie de COVID-19 ainsi que la transformation en profondeur de notre économie en accord avec les transitions écologique et numérique. À cet égard, la mise en œuvre effective des chapitres sur le développement durable figurant dans les accords commerciaux aura un rôle essentiel à jouer.

Par ailleurs, nous prenons bonne note de l'insistance de votre appel à renforcer la transparence et à améliorer les analyses d'impact de manière à évaluer également les impacts en matière de développement durable, et de l'importance que vous accordez à des éléments essentiels des chapitres sur le commerce et le développement durable liés au travail et à l'environnement, tels que les conventions de l'Organisation internationale du travail et l'accord de Paris sur le changement climatique. Ces aspects de l'avis, ainsi que les autres, ont été examinés en détail et pris dûment en considération dans les réflexions qui auront lieu au cours des mois à venir.

La Commission est prête à fournir toute précision utile supplémentaire et se réjouit par avance de la poursuite du dialogue politique avec le Sénat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Valdis Dombrovskis Vice-président exécutif Maroš Šefčovič Vice-président

AMPLIATION CERTIFIÉE CONFORME Pour la Secrétaire générale

Martine DEPREZ
Directrice
Prise de décision & Collégialité
COMMISSION EUROPÉENNE